

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 7 JUIN 2017
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, Daniel Martin, Nathalie Bessoud, Marie-Laure Gambirasio, Denis Lacchio, Bruno Essertier, Stéphane Béchu

Absents : René Guinard, Marie-Hélène Fontaine, (excusés), Mr Pevet

Mr Guinard a donné procuration à Mr Essertier.
Mme Fontaine a donné procuration à Mme Oriol.

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

Madame le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant : **Projet d'aménagement d'un espace loisirs/sports pour les jeunes de Chantesse**
Accord du CM.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2017.

2 – Délibération de reversement d'une subvention reçue pour l'école

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une somme de 500 € a été encaissée par la commune de Chantesse correspondant à un bordereau de recettes P 503 adressée par la trésorerie de Vinay.

Après vérification auprès des services de la trésorerie, cette somme correspond à une subvention pour un voyage pédagogique de l'école primaire de Chantesse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser cette somme à l'école primaire de Chantesse.

3- Nomination d'un nouveau délégué au syndicat scolaire

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission du Président et de la Vice-Présidente du syndicat scolaire.

Nathalie Bessoud s'est portée volontaire en tant que vice-présidente. Il est nécessaire de la nommer en tant que déléguée de la commune de Chantesse, au préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

Titulaires

Oriol Isabelle
Bessoud Nathalie

Suppléants

Béchu Stéphane
Gambirasio Marie-Laure

4 - Choix d'un cabinet d'études pour la carte des aléas

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, la commune doit réaliser une cartographie des aléas.

Après consultation restreinte, le cabinet d'études ERGH a été choisi pour réaliser cette étude.

Le coût de cette opération s'élève à 6081 € ht.

5 - Décision modificative 2017/1 – budget primitif 2017

A la demande de la trésorerie de Vinay, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant concernant le budget primitif 2017 :

Investissement	
Recettes	Recettes
Compte 1068	Compte 021
-40 000,00 €	+40 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition.

6 – Délibération pour nouveau locataire au logement de l'école

Suite à l'annonce du départ du locataire de l'appartement de l'école, Mr Thuillet Michel au 30 juin 2017, et à la recherche de nouveaux locataires, la commune a reçu un dossier de candidature pour cet appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde cet appartement à Mr Bravo-Roman qui prendra possession des lieux le 1^{er} juillet 2017
- définit le montant du loyer mensuel à 395,00 €
- autorise Madame le Maire à signer le bail correspondant

7 - Redevance 2017 pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2015, concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques (Orange),

Vu le coefficient d'actualisation 2017 de 1,26845 soit :

- 38,05€ le km de souterrain
- 50,74€ le km d'aérien

Vu le patrimoine total au 31/12/2016 occupant le domaine public routier

réf : LRT/PV/2017/81109/Mairie de Chantesse

Date : 31/05/2017

Liste des communes	Artère aérienne (km)	Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier						Pylône (m ²)	Antenne (m ²)
		Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)					
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire			
CHANTESSE	2,994	1,208	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Sous total	2,994	1,208	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2,994	1,208		0,00		0,00	0,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, applique les tarifs suivants :

Artères aériennes : 50.74 € x 2 994 kms = 151.92 €
 Artères souterraines : 38.05 € x 1 208 kms = 45.96 €
 Total : **197.88 €**

8 – Décision alignement terrain commune / propriétaire

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'alignement d'un terrain appartenant à Monsieur Brichet-Billet Gilles.

Celui-ci propose de céder à la commune de Chantesse pour l'euro symbolique un morceau de terrain le long de sa parcelle d'une surface d'environ 725 m2, cadastrée section A304.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition, autorise Madame le Maire à signer cette demande d'alignement ainsi que l'acte de cession du terrain.

9 - Projet d'aménagement d'un espace loisirs/sports pour les jeunes de Chantesse

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'aménagement d'un espace loisirs/sports pour les jeunes de Chantesse.

Ce projet fait suite à plusieurs requêtes formulées par les jeunes de Chantesse souhaitant se retrouver dans un endroit leur offrant des activités de loisirs, et la pratique de sports.

Les conseillers municipaux de la commission « communication et culture » ont travaillé sur ce projet en collaboration avec les jeunes chantessois et leurs parents.

Afin de financer ce projet, l'appel à projets adolescents de la CAF de l'Isère a retenu toute notre attention.

Le dossier a été préparé par les élus, en soutien des adolescents.

Le coût estimatif du projet s'élève à 18 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Est d'accord pour réaliser le projet d'aménagement d'un espace loisirs/sports pour les jeunes de Chantesse
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales de l'Isère pour ce projet
- Autorise Madame le Maire à déposer un permis de construire pour ce projet
- Autorise Madame le Maire à demander un prêt pour financer ce projet sur 3 ans

10 - Questions diverses :

- 1) Réunion le lundi 12 juin 2017 pour étudier les offres du projet d'aménagement de l'école
- 2) Source communale : l'employé communal est chargé de voir le problème de débit d'alimentation en eau.

Séance close à 23 h